



PUMPTRACK

PLATEAU DE DIESSE

RÈGLEMENT D'UTILISATION

À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT DE S'ÉLANCER !



SÉCURITÉ SUR LE PUMPTRACK

- Sont autorisés sur les pistes: les vélos et les draisiennes, les trottinettes, les planches à roulettes et les patins à roulettes. Tout autre véhicule ou engin y est interdit* !
- Votre matériel doit être en parfait état de fonctionnement.
- Il est interdit de marcher et de courir sur les pistes.
- Evoluez uniquement sur les espaces asphaltés des pistes !
- Ne vous arrêtez jamais sur les parcours ! Vous obstruez le passage et pourriez être invisible pour les autres usagers.
- En tout temps les pratiquants doivent s'entendre pour que tous parcourent les pistes dans le même sens !
- Par forte affluence, les pratiquants les moins expérimentés sont tenus de rester sur la piste blanche et les plus expérimentés doivent rester sur la piste rouge.
- La pluie et le gel diminuent fortement l'adhérence des pistes. Abstenez-vous ou adaptez votre vitesse selon la météo !
- Tout ajout de matériel ou d'objets sur les pistes est interdit.
- Si des objets ou des débris encombrant les pistes, vous devez les enlever.
- Ne déposez pas vos effets personnels sur la piste (sac, veste, casque, ...) !
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer sur les pistes.
- La Commune de Plateau de Diesse et la société La Sportive déclinent toute responsabilité en cas d'accident !

* Sauf dérogation accordée par les exploitants

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

- Le port du casque est obligatoire !
- Des protections supplémentaires telles que casque intégral, gants longs, genouillères, coudières et dorsale sont vivement recommandées.

CONSEILS

- Dans un premier temps, repérez les parcours à vitesse modérée.
- N'empruntez les pistes que si vous vous jugez capable de les parcourir. Ne vous surestimez pas !
- Roulez en contrôlant votre vitesse et votre trajectoire !

HORAIRES D'OUVERTURE

Le Pumptrack est ouvert tous les jours de :

8h00 à 22h00

Le Pumptrack est réservé pour l'Ecole de Cyclisme de La Sportive :

les jeudis soir entre 18h00 et 20h30

ACCIDENT / URGENCE

- Arrêtez la pratique, protégez la personne blessée des collisions !
- Contactez le **112** !

Prêles, le 30 avril 2021
Commune de Plateau de Diesse et Société La Sportive

